



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question orale n° 677

Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet d'implantation de la direction départementale de l'équipement dans le quartier de Presles, à Soissons. Le projet initial avait pour seul objet d'édifier un immeuble sur un espace piétonnier et de stationnement. Une réunion de travail, organisée fin février sous la présidence du sous-préfet de Soissons, a fait émerger un consensus sur la nécessité de repenser le projet initial afin de l'insérer dans une perspective globale d'aménagement urbain, de sauvegarde et de développement du commerce et d'intégration des habitants dans la vie de la cité. Dans ce cadre, la direction départementale de l'équipement a été chargée d'animer un groupe de travail ayant pour objectif de proposer un projet de restructuration du site. Il souhaite donc connaître les lignes directrices du groupe de travail et les moyens dont disposeront ses services.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jacques Desallangre a présenté une question, n° 677, ainsi rédigée:

«M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet d'implantation de la direction départementale de l'équipement dans le quartier de Presles, à Soissons. Le projet initial avait pour seul objet d'édifier un immeuble sur un espace piétonnier et de stationnement. Une réunion de travail, organisée fin février sous la présidence du sous-préfet de Soissons, a fait émerger un consensus sur la nécessité de repenser le projet initial afin de l'insérer dans une perspective globale d'aménagement urbain, de sauvegarde et de développement du commerce et d'intégration des habitants dans la vie de la cité. Dans ce cadre, la direction départementale de l'équipement a été chargée d'animer un groupe de travail ayant pour objectif de proposer un projet de restructuration du site. Il souhaite donc connaître les lignes directrices du groupe de travail et les moyens dont disposeront ses services.»

La parole est à M. Jacques Desallangre, pour exposer sa question.

M. Jacques Desallangre. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, sur le projet d'implantation de la subdivision de la DDE de Soissons dans le quartier de Presles. Je me félicite d'ailleurs de l'adoption du principe d'implanter un service public en zone d'habitat rural. C'est un exemple à suivre dans notre département.

Le projet initial d'édifier un immeuble sur le seul espace libre de ce quartier aurait été dommageable, car il aurait supprimé la seule possibilité d'aménagement d'un lieu de convivialité et d'échange. Mais il devrait être abandonné après la réunion de travail organisée par M. le sous-préfet de Soissons, En effet, cette réunion a fait émerger un consensus sur la nécessité d'insérer le projet d'implantation de la DDE dans une perception globale d'aménagement urbain, de sauvegarde et de développement du commerce de proximité.

Dans ce cadre, la DDE a été chargée d'animer un groupe de travail qui proposera un projet de restructuration offrant de façon concomitante l'implantation de services publics et des perspectives de développement du commerce indépendant existant, qui rend de précieux services à une population éloignée des commerces de centre-ville.

Face à la délicate mission de la DDE qui devra transformer ce qui n'était qu'une simple et banale opération

immobilière en un réel projet de développement du quartier, je souhaiterais connaître les lignes directrices du groupe de travail et les moyens dont disposeront ses services.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez appelé mon attention sur le projet d'implantation de la DDE de l'Aisne dans le quartier de Presles, à Soissons. Il s'agit de localiser dans ce quartier les bureaux de l'arrondissement territorial sud. Cela concerne quarante agents environ.

Un tel projet est le témoignage de la contribution que j'entends que mon ministère apporte au développement de la mixité des fonctions urbaines dans les quartiers sensibles. Bien entendu, il convient que ce projet, tant dans son implantation que dans sa conception, participe pleinement d'une politique plus globale de requalification du quartier.

Pour nous, l'objectif est bien de satisfaire les besoins immobiliers du service et en même temps de réaliser une opération exemplaire au regard des objectifs de la politique de la ville, à la fois en implantant des bureaux dans un quartier monofonctionnel et en faisant en sorte que cette construction permette de valoriser les espaces publics adjacents au bénéfice des habitants du quartier.

Je vous confirme, monsieur le député, que c'est bien dans ce sens que travaillera la DDE de l'Aisne en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés. Pour ce faire, elle s'appuiera sur diverses expertises extérieures, financées notamment par la délégation interministérielle à la ville. Je ne doute pas que nous puissions ainsi aboutir à un projet qui fasse consensus et qui permette que l'implantation d'un service public de mon ministère participe pleinement à un effort de requalification du quartier de Presle.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Merci, monsieur le ministre. Votre réponse va tout à fait dans le sens du souci exprimé par tous les acteurs qui ont fait changer ce projet de ligne dans le bon sens, à mon avis. J'espère donc qu'une action interministérielle sera menée et que notamment l'EPARECA, l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, pourra être saisi rapidement puisqu'il a vocation à abonder le financement de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 677

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1463

Réponse publiée le : 17 mars 1999, page 2398

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mars 1999